

Conformité norme UTE C 12.061



RAPPORT D'ESSAI

N° 25367020

DÉLIVRÉ À : SAITEC
5, boulevard Pascal
85303 CHALLANS (Vendée)

OBJET : Vérification de la conformité d'un système d'éclairage aux prescriptions du Règlement UTE C 12.061 (juillet 1994 - Textes officiels relatifs à la sécurité contre l'incendie dans les immeubles de grande hauteur).

Date de réception du matériel : 22 septembre 2000

Période des essais : octobre 2000

Ce document comporte 2 pages .

Fontenay-aux-Roses, le 19 octobre 2000

Le responsable technique

Alain BARRERE



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Toute reproduction partielle ou toute insertion de résultats dans un texte d'accompagnement en vue de leur diffusion doit recevoir un accord préalable et formel du LCIE. Ce document résulte d'essais effectués sur un spécimen, un échantillon ou une éprouvette. Il ne préjuge pas de la conformité de l'ensemble des produits fabriqués à l'objet essayé.

■ LABORATOIRE CENTRAL DES INDUSTRIES ELECTRIQUES

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 103 592 000 Francs - RCS Nanterre B 408 363 174

Siège social : 33, avenue du Général Leclerc - F 92260 Fontenay-aux-Roses - Tél. : +33 (0)1 40 95 60 60

1- MATERIEL VERIFIE

Les essais ont été effectués et limités au seul panneau référencé DIPLINE du système d'éclairage de marque SAITEC, conformément à la requête du demandeur.

2 - NATURE DES ESSAIS

Les essais demandés avaient pour objet une vérification de l'aptitude à l'extinction des matériaux constituant la partie de cet appareil vis-à-vis des prescriptions du Règlement UTE C 12.061 (juillet 1994 - Textes officiels relatifs à la sécurité contre l'incendie dans les immeubles de grande hauteur) ; ils ont été effectués selon les modalités de la norme NF EN 60 695-2-1-1 (mai 1997), dans les conditions particulières définies à l'article GH.47 dudit Règlement.

3 - MODALITES ET RESULTATS DES ESSAIS

Après conditionnement préalable, effectué conformément aux spécifications, l'échantillon a été vérifié dans les conditions suivantes :

- . température du fil 960°C
- . durée d'application du fil 30 secondes
- . déplacement du fil à travers l'échantillon limité à 7 mm
- . force exercée sur l'échantillon 1 newton

. partie soumise à essai :

- panneau (non habillé d'un revêtement textile décoratif) .

Résultats à obtenir :

- extinction des flammes en moins de 5 secondes après le retrait du fil,
- pas d'inflammation de la couche sous-jacente.

Résultats obtenus :

La partie vérifiée satisfait à l'essai pour la température de 960°C .

4 - CONCLUSION

La partie du système d'éclairage vérifié est conforme aux prescriptions de l'article GH.47 du Règlement UTE C 12.061 (température normalisée de 960°C).

* * * *
